



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES OPTIONS DE JEUX

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les parties conviennent d'entendre sous les termes suivants :

- *Client* : personne physique ou morale abonnée à une offre d'accès Internet proposée par France Télécom (sous la marque Orange) ou à une offre d'Orange France proposant un accès à Internet et qui souscrit par ailleurs à l'une des Options de jeux.
- *Option(s) de jeux* : désigne l'une des Options de jeux proposées par France Télécom ou Orange France : Option Jeux, Option Jeux Vidéo ou Option Jeux Vidéo Premium.
- *Orange* : société France Télécom ou société Orange France qui proposent les Options de jeux.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions générales d'utilisation relèvent, pour les clients de France Télécom, des conditions générales d'abonnement Internet Orange ainsi que des conditions particulières de l'offre d'accès Internet Orange souscrite par le Client et, pour les clients Orange France, des conditions générales et spécifiques d'abonnement à l'offre mobile d'Orange éligible. La souscription du Client à l'une des Options de jeux vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation.

En cas de non respect par un Client des présentes conditions générales d'utilisation, Orange se réserve le droit de lui refuser ou de lui supprimer l'accès à l'Option de jeux.

Orange se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation conformément aux conditions générales d'abonnement Internet Orange et aux conditions particulières de l'offre d'accès Internet Orange souscrite par le Client ou aux conditions générales et spécifiques d'abonnement à l'offre mobile Orange éligible.

Le Client atteste disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 3. OBJET

Les Options de jeux s'appuient sur un service d'abonnement à un catalogue de jeux PC proposé par Orange au Client, moyennant un paiement mensuel facturé sur la facture Internet Orange du Client pour les clients France Télécom et sur la facture Orange mobile pour les clients Orange France.

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles Orange met à disposition des Clients les Options de jeux.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS DE JEUX

Il est précisé que les Options de jeux sont facturées en sus de l'offre principale.

Le Client connaît au préalable le coût mensuel de l'abonnement à l'Option de jeux choisie et peut mettre un terme à tout moment à son abonnement.

Le montant de l'abonnement est facturé chaque mois et est porté sur la prochaine facture Orange du Client.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS DE JEUX

Pour bénéficier d'une Option de jeux, le Client doit disposer d'un accès Internet compatible.

Les Options de jeux sont réservées aux Clients France Télécom ayant souscrit un abonnement payant de la gamme Internet Multimédia Orange à partir du forfait Internet 128k à l'exception du forfait Internet 128k/20h, de l'offre Accès libre, de l'offre Orange Hello, des offres Internet Orange Câble, des offres Scolagora et Scolanet ainsi que des offres à paiement non mensuel.

Il est rappelé au Client que, compte tenu des caractéristiques des forfaits Internet 512k et 1024k/5Go, l'utilisation d'une Option de jeux est déconseillée avec lesdits forfaits.

Les Options de jeux sont réservées aux Clients Orange France ayant souscrit à une offre Orange Open ou à une offre Net ou net plus avantage mobile, ou Surf avantage mobile.

En outre, l'Option Jeux est incompatible avec les offres Internet commercialisées dans les DROM-COM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Les Options de jeux sont incompatibles entre elles.

Le nombre de jeux PC disponibles dépend de la configuration du PC du Client.

D'une manière générale, le Client doit se conformer aux configurations minimales requises propres à chaque jeu et publiées par l'éditeur du jeu concerné afin de pouvoir le faire fonctionner avec son ordinateur et les logiciels qu'il utilise.

Les Options de jeux ne sont pas compatibles avec les micro-ordinateurs de type Mac ni avec les micro-ordinateurs de type PC disposant d'un système d'exploitation Windows 2000, Windows 98, Windows Me, Windows 95, Windows® NT 4.0 et versions antérieures.

ARTICLE 6. DESCRIPTION DES OPTIONS DE JEUX

Les Options de jeux permettent d'accéder en ligne à un catalogue composé d'un certain nombre de jeux PC qui pourra être mis à jour chaque mois.

Le nombre de jeux PC accessibles dépend :

1°) de l'Option de jeux souscrite ;

2°) de la configuration PC du Client.

Orange met à disposition du Client, pour chaque jeu, une information sur la configuration minimum nécessaire pour pouvoir accéder au jeu et la configuration PC recommandée pour pouvoir utiliser dans des conditions optimales ledit jeu. Ainsi, le Client reconnaît et accepte que, selon la configuration de son PC, il ne pourra pas bénéficier de l'ensemble du catalogue de jeux mis à jour.

L'utilisation d'une Option de jeux suppose le téléchargement préalable et l'utilisation d'un logiciel Yummy qui permet la gestion des données téléchargées nécessaires au fonctionnement des jeux PC.

Ce logiciel est la propriété exclusive de la société Yummy et est protégé par les lois relatives aux droits d'auteurs applicables en France, les conventions et les traités internationaux relatifs aux droits d'auteur et toute autre loi applicable. Il est accordé au Client, par le présent contrat, une licence et des droits limités et non exclusifs pour utiliser une (1) copie du logiciel sur un ordinateur personnel ou portable. En vertu du présent contrat de licence, ce dernier n'est pas autorisé à : copier, modifier, extraire le code source, décompiler, créer des produits dérivés du logiciel, ni supprimer aucune identification du nom du ou des propriétaires du logiciel, en tout ou partie.

Il est autorisé à utiliser le logiciel pour son usage personnel mais n'a pas le droit de : vendre, transférer, louer ou donner le logiciel à des tiers. Dans le cas où une version ultérieure du logiciel serait fournie, le Client est tenu d'utiliser la version la plus récente, conforme aux besoins des Options de jeux. Le logiciel est fourni sous licence et n'est en aucun cas vendu.

Pour pouvoir jouer aux jeux du catalogue, le Client devra télécharger le jeu PC choisi sur son micro-ordinateur conformément à la procédure indiquée sur le site et détaillée dans la rubrique Aide.

Pour que le Client puisse bénéficier de l'une des Options de jeux, il est précisé que celui-ci devra rester connecté à Internet pendant toute la durée de l'utilisation de l'Option de jeux ; le Client ne pourra donc pas jouer s'il n'est pas connecté à Internet.

Il est toutefois rappelé au Client que la session Internet est interrompue au bout de 24 heures de connexion. Par conséquent, le Client reconnaît et accepte que Orange interrompe l'utilisation de l'Option de jeux détenue par le Client comme indiqué ci-dessus sans pouvoir prétendre à quelques dommages et intérêts que ce soit.

L'accès à l'Option de jeux détenue par le Client pourra être interrompu notamment du fait du non-respect des stipulations des présentes conditions générales d'utilisation par le Client ou encore d'un événement dû à la force majeure.

ARTICLE 7. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre de la mise à disposition de l'une des Options de jeux au Client sont utilisées pour fournir au Client l'Option de jeux souscrite et l'authentifier lors de ses connexions et navigations dans ce cadre.

Ces informations sont donc nécessaires pour assurer la fourniture de l'Option de jeux souscrite.

Il est précisé que certaines informations seront transmises au partenaire Metaboli dans le cas de demande d'assistance sur les jeux.

Il est précisé par ailleurs que Orange peut être amenée à transmettre les informations concernant le Client à des tiers lorsque la loi le requiert.

Tous les éléments permettant au Client de s'identifier et d'utiliser l'une des Options de jeux sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification, Orange devra en être informée dans les meilleurs délais, afin de pouvoir procéder à leur annulation immédiate. Dans ce cas, Orange transmettra au Client de nouveaux éléments d'identification.

Tout usage des éléments d'identification est fait sous l'entière responsabilité du Client. En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des identifiants du Client, la responsabilité du Client ne sera dérogée à l'égard de Orange qu'à compter de la réception de l'information faite auprès du Service Client de Orange.

Le Client peut faire valoir ses droits d'accès et de rectification sur les données le concernant auprès de Orange dans les conditions définies dans les conditions générales d'abonnement de son offre d'accès Internet Orange pour les clients de France Télécom ou dans les conditions générales d'abonnement à l'offre mobile d'Orange pour les clients d'Orange France.

ARTICLE 8. DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS D'AUTEUR

Tous les logiciels, présentations d'informations, jeux, dénominations, noms commerciaux, marques de produits ou de services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible dans le cadre de l'une des Options de jeux, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir Orange, Metaboli, Yummy, les éditeurs de jeux concernés ou tout autre ayant droit concerné.

L'ensemble des programmes, jeux PC, services, fonctionnalités sont fournis sous licence et ne sont pas vendus. Cette licence ne confère aucun titre, ni droit de propriété qui restent réservés.

En vertu de cette licence, le Client n'est pas autorisé à, en tout ou partie, copier, photocopier, reproduire, traduire, extraire le code source, modifier, désassembler, décompiler, créer des produits dérivés inspirés des programmes, jeux, services ou fonctionnalités, ni supprimer aucune identification du nom du propriétaire sans autorisation écrite préalable.

L'utilisation d'une Option de jeux est autorisée pour un usage personnel et ne permet pas :

- de vendre, transférer des reproductions, louer ou donner les programmes, jeux, services ou fonctionnalités ;
- de publier, en ligne ou non ou de distribuer toute image, son, fichier, graphique, clip art, animation, base de données ou tout autre élément contenant des programmes, jeux, services ou fonctionnalités ;
- d'exploiter les programmes, jeux, services ou fonctionnalités ou n'importe lequel de leurs composants dans tout lieu public, notamment cybercafé ou salle de jeux vidéo ;
- d'héberger ou fournir les programmes, jeux, services ou fonctionnalités dans leurs versions multi-joueurs en réseau pour tout usage en ligne sans autorisation écrite préalable.

Le fait que le Client, ou toute personne dûment autorisée par le Client, utilise une Option de jeux dans les conditions définies aux présentes ne lui accorde aucun droit particulier en ce qui concerne les droits d'auteur, les droits sur le savoir-faire et les marques de commerce ou de service ou tout autre droit de propriété intellectuelle relatifs aux jeux mis à disposition du Client dans le cadre de l'Option de jeux détenue par le Client (les Droits), à moins que le Client ne soit explicitement autorisé à le faire. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Droits et à ne porter atteinte aux Droits en aucune manière.

ARTICLE 9. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES D'ÉPILEPSIE ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'UTILISATION D'UN JEU VIDÉO (DÉCRET N° 96-360 DU 23 AVRIL 1996 RELATIF AUX MISES EN GARDE CONCERNANT LE JEU VIDÉO)

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie ou d'avoir des pertes de conscience à la vue de certains types de lumières clignotantes ou d'éléments fréquents dans notre environnement quotidien.

Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo. Ces phénomènes peuvent apparaître alors même que le sujet n'a pas d'antécédent médical ou n'a jamais été confronté à une crise d'épilepsie.

Si vous avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulation lumineuse, veuillez consulter votre médecin avant toute utilisation.

En tout état de cause, veuillez respecter les règles suivantes lors de l'utilisation d'un jeu vidéo :

- évitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil ;
- assurez-vous que vous jouez dans une pièce bien éclairée en modérant la luminosité de votre écran ;
- jouez à bonne distance de l'écran et aussi loin que le permet le cordon de raccordement ;
- en cours d'utilisation, faites des pauses de dix à quinze minutes toutes les heures.

ARTICLE 10. ASSISTANCE

L'adresse du Service Client se situe sur la facture de son offre de service d'accès.

France Télécom et Orange France mettent à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://jeuxvideo.orange.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique au numéro et au tarif indiqués figurant sur la facture de l'offre souscrite par le Client.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Client, le Client devra indiquer au Service Client son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf – 9 – chiffres qui correspond au « numéro client » sur les factures) fourni à la souscription par Orange.

ARTICLE 11. MODIFICATION À L'INITIATIVE DE ORANGE

Orange se réserve la possibilité de faire évoluer les Options de jeux, notamment en mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en modifiant ou supprimant certaines fonctionnalités et ce même après réception de la souscription du Client.

Il est par ailleurs précisé que Orange pourra modifier les présentes conditions générales d'utilisation et/ou suspendre ou modifier les Options de jeux à tout moment, sans que cela donne lieu à compensation de quelque sorte que ce soit.

ARTICLE 12. DURÉE DES OPTIONS DE JEUX

Les Options de jeux sont souscrites à compter de la date d'activation jusqu'à la fin du mois calendaire. Au-delà, l'Option de jeux détenue par le Client est renouvelable par tacite reconduction le 1er de chaque mois calendaire pour des périodes d'un mois sauf en cas de résiliation conformément à l'article « Résiliation » des présentes conditions générales d'utilisation. Le Client bénéficiera de l'Option de jeux choisie à compter de la souscription à l'Option et de l'installation sur son micro-ordinateur du logiciel Yummy.

ARTICLE 13. PRIX DES OPTIONS DE JEUX

Les tarifs en vigueur pour ces Options de jeux sont disponibles en consultation sur le site de Orange dans les rubriques « S'abonner » et « Nos offres » et sur demande auprès de Orange.

ARTICLE 14. RESPONSABILITÉ

Les conditions d'engagement de la responsabilité de Orange ou du Client sont celles définies aux conditions générales de vente Orange et aux conditions générales d'abonnement de l'offre d'accès Internet Orange pour les clients de France Télécom ou aux conditions générales et spécifiques d'abonnement des offres mobile d'Orange éligibles pour les clients de Orange France.

Le Client est notamment seul responsable de l'utilisation de son compte Orange et donc de l'utilisation de l'Option de jeux détenue ; toute connexion ou transmission de données effectuées dans le cadre de l'utilisation de l'Option seront réputées avoir été effectuées par le Client lui-même et sous sa responsabilité exclusive. Dans l'hypothèse où l'utilisateur de l'Option de jeux serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation du Client titulaire de l'autorité parentale, et que le Client a accepté d'être garant du respect par cet utilisateur de l'ensemble des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation.

Orange s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rendre le service accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à partir du Portail **Orange.fr** et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et sauf dans l'hypothèse d'un cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de Orange.

Le Client doit utiliser l'Option de jeux détenue conformément aux présentes conditions générales d'utilisation. Orange ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- les difficultés d'accès à l'Option de jeux du fait du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client, de l'utilisation par le Client d'un équipement non adapté aux caractéristiques de l'Option de jeux, d'une défaillance et/ou d'une saturation du réseau Internet ;
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier ;
- les intrusions malveillantes de tiers, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par le Client et Orange ;
- la mauvaise utilisation de l'Option de jeux détenue par le Client ;
- les dommages que pourraient subir les équipements du Client, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité de ce dernier ;
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ;
- les préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service.

Les éventuelles réparations dues par Orange seront limitées au montant effectivement réglé par le Client pour bénéficier de l'Option de jeux sans toutefois pouvoir excéder six (6) mois d'abonnement. Cette réparation est la seule à laquelle pourra prétendre le Client, à l'exclusion notamment de toute demande de dommages-intérêts.

Le logiciel mis à disposition du Client par Orange est développé et édité par la société Yummy. Le Client bénéficie de la garantie accordée par cette société.

Orange ne saurait être responsable en cas de mauvais fonctionnement du logiciel et pour lequel la société Yummy s'engage directement auprès du Client en tant qu'éditeur dudit logiciel conformément aux termes de la licence du logiciel.

ARTICLE 15. RÉSILIATION

Le Client France Télécom peut à tout moment résilier son Option de jeux, en transmettant à Orange sa notification par écrit au Service Client, en ligne dans la rubrique « Mon compte » ou par téléphone, dans les conditions définies à l'article « Résiliation » des Conditions Générales d'abonnement Internet Orange.

Le Client Orange France (clients Orange Open ou Net/Net Plus ou Surf avantage mobile) peut à tout moment résilier son Option de jeux en transmettant à Orange sa notification par écrit au Service Client, ou par téléphone, dans les conditions définies à l'article « Résiliation » des Conditions Générales d'abonnement mobile Orange.

La date d'effet de la résiliation est la date à laquelle l'abonnement aurait été tacitement reconduit. Le Client dispose de l'accès à l'Option de jeux choisie jusqu'à la date d'effet de sa résiliation.

Une demande de résiliation est irréversible. Si le Client se ravise et souhaite prolonger son abonnement, il devra attendre la date d'effet de la résiliation et se réabonner.

L'enregistrement d'une demande de résiliation fera foi en cas de contestation.

En cas de manquement aux présentes conditions générales d'utilisation, Orange se réserve le droit de désactiver à tout moment l'Option de jeux détenue par le Client, unilatéralement et sans préavis.

Toute résiliation des présentes entraîne l'exigibilité des sommes dues et l'acquittement de toute autre obligation prévue aux présentes.

Par ailleurs, le changement de statut de l'abonnement Internet Orange peut conduire à la résiliation anticipée de l'Option de jeux détenue par le Client.

Ceci est notamment le cas lors :

- de la résiliation d'un abonnement Internet Orange ;
- de la migration vers un abonnement Internet Orange incompatible.